



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre de Recherches critiques sur le droit (CERCRID)
(UMR 5137)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Jean Monnet – Saint-Etienne

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherches critiques sur le droit (CERCRID)
(UMR 5137)

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université Jean Monnet – Saint-Etienne

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre de Recherches critiques sur le droit (CERCRID)

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : (UMR 5137)

Nom du directeur : M. Pascal ANCEL

Membres du comité d'experts

Président :

M. Michel TROPER, Université Paris 10 Nanterre

Experts :

Mme Sophie ROBIN-OLIVIER, Université Paris 10 Nanterre

M. Jean-Claude NEMERY, Université de Reims

M. Frédéric LAMBERT, Université de Rennes

M. Jean-Baptiste RACINE, Université de Nice

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Jean-Louis HALPERIN pour le CoNRS

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. François SAINT-BONNET

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité : les vice-présidents chargés de la recherche des universités de Saint-Etienne et de Lyon II

M. Pierre DEMEULENAERE pour le CNRS



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le comité s'est rendu à l'Université de Saint Etienne le 26 janvier 2010, où il a tenu une réunion à laquelle participaient les responsables des équipes, à l'exception de M. Ancel, en mission à l'étranger, les vice-présidents chargés de la recherche des universités de Saint-Etienne et de Lyon II, le Doyen de la faculté de droit et les chercheurs des deux équipes. Puis, le comité a reçu les doctorants, hors de la présence des enseignants-chercheurs.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Cette présentation porte sur deux unités en cours de transformation structurelle, dans un cadre régional, le Centre d'Etudes et de Recherches sur l'administration publique de Saint-Etienne (CERAPSE) et le Centre de Recherches critiques sur le droit (CERCRID).

Le CERAPSE, comprend des chercheurs en droit public, histoire du droit et science politique. Les membres publicistes et historiens du droit rejoindront le CERCRID, tandis que les politistes constitueront une entité stéphanoise au sein de TRIANGLE (UMR 5206, dont le siège est à l'ENS de Lyon et qui associe également l'Université de Lyon II et l'IEP de Lyon). Cette séparation reflète la proximité plus grande des politistes stéphanois avec les objets et les méthodes de leurs collègues lyonnais.

Le CERCRID est une UMR du CNRS (UMR 5137). Il a accueilli en 2008 les membres du Centre de Recherche en droit social de l'Université de Lyon II (CRDS) et s'appête à intégrer les membres publicistes et historiens du CERAPSE. Les raisons essentielles sont la volonté de développer les approches mêlant droit public, droit privé, histoire et théorie du droit, sociologie du droit.



- Equipe de Direction :

M.Pascal ANCEL (dir.adjointe I.SAYN)

CERAPSE

11 enseignants-chercheurs publiants, 13 doctorants.

Compte-tenu de mouvements divers (départs à la retraite, nouvelles nominations, départ des membres qui rejoindront TRIANGLE), ce sont 9 enseignants-chercheurs en droit public et en histoire du droit et 9 doctorants qui rejoindront le CERCRID.

CERCRID

Après l'intégration de l'ERDS : 29 enseignants-chercheurs et 43 doctorants, 1 chargée de recherche CNRS, 1 assistante de recherche service de documentation

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	30	36
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	2	2
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	2	
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	3,5	3,5
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0,9	0,9
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	43	43
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	15

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Les transformations paraissent propres à donner à la recherche une cohérence plus grande : les chercheurs en science politique étant associés à une UMR de Lyon, tandis que les juristes publicistes, historiens du droit et privatistes de Saint Etienne se regroupent et sont rejoints par des juristes de Lyon.



- **Points forts et opportunités :**

La restructuration a été excellemment conçue et l'équipe est aujourd'hui plus spécifiquement juridique ;

Forte activité ;

Excellente ambiance de travail ;

Rayonnement national et international ;

Capacité de trouver des financements.

- **Points à améliorer et risques :**

Risque de dispersion et de juxtaposition de recherches individuelles.

- **Recommandations au directeur de l'unité :**

Tenter de trouver une plus grande cohérence méthodologique pour éviter la dispersion ;

Donner autant d'importance dans les recrutements d'enseignants-chercheurs à la qualité des chercheurs qu'à la qualité pédagogique.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	27
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité [$A1 / (N1+N2)$]	80%
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	16
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

CERAPSE

Bilan scientifique :

2 axes :

- Sources du droit public : jurisprudence et principes fondamentaux

Les principaux travaux ont porté sur la production du droit par le juge et les rapports de systèmes, mais aussi sur les sources du droit du point de vue de l'histoire de la pensée.



- Droit, histoire et politiques des territoires

C'est sans nul doute en science politique que l'activité de ce second axe du CERAPSE se révèle la plus forte, et ce principalement dans le domaine des politiques publiques dans leur dimension territoriale. Le nombre important de publications individuelles et collectives (en particulier en ACL) ou de communications dans des congrès nationaux et internationaux témoigne d'une sérieuse contribution scientifique.

CERCRID

Bilan scientifique :

La recherche a été menée autour de 3 axes (Production et interaction de normes, Décisions et activités décisionnelles, Construction et diffusion de concepts) .

La production scientifique est riche (on notera en particulier l'existence de plusieurs contrats de recherche financés par le Gip droit et justice) et elle s'inscrit parfaitement dans l'axe historique du CERCRID, c'est-à-dire dans la ligne des travaux d'Antoine Jeammaud, qui avait été autrefois le créateur du CERCRID (La règle de droit comme modèle) développant l'idée d'une incomplétude du droit. Les publications se font dans des revues reconnues et de large audience mais en nombre relativement réduit.

S'agissant de la discipline la plus importante au sein de l'unité, le groupe de chercheurs vraiment actifs en droit social est assez modeste et l'on comprend bien l'intérêt du rapprochement avec les chercheurs de Lyon II.

Mais on note un effort intéressant d'intégration de plusieurs disciplines juridiques, sur chacun des axes.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

- Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

Non documenté.

- Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

Non documenté.

- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

Non documenté.

- Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :

Non documenté.

- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

Non documenté.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:

Très forte activité : participation à de nombreux réseaux, organisation de colloques....

Encadrement des doctorants très important : organisation de séances de travail, association aux travaux collectifs et aux colloques, mise à disposition d'espaces de travail et d'un important centre de documentation.



- **Appréciation sur le projet :**

Projet commun 2011-2014

La réunion du CERAPSE et du CERCRID se traduit nécessairement par la multiplication des spécialités représentées et pourrait aboutir seulement à un regroupement artificiel. Pour éviter ce risque, les chercheurs affirment rechercher l'unité dans une même conception du droit et une même conception de la recherche. Toutefois, les trois axes (institutions, production et interactions de normes, c'est-à-dire sources du droit, et décisions et activités décisionnelles correspondent à l'apport du CERAPSE pour le premier et aux axes du CERCRID pour les deux autres).

La cohérence n'est donc pas assurée. Dans l'axe institutions en particulier, qui regroupe lui-même publicistes et privatistes, les objets sont d'une diversité extrême. Les deux autres prolongent parfaitement les recherches antérieures du CERCRID, mais ont été nécessairement définis en termes très généraux, de manière à accueillir tous les travaux individuels.

- **Conclusion :**

La restructuration est une excellente chose. D'autre part, les équipes ont une activité très réelle et de très grande qualité dans un contexte difficile, lié à la taille réduite de la faculté de droit, et au fait que les recrutements d'enseignants-chercheurs se font avant tout pour satisfaire aux besoins pédagogiques. Elles ont su surmonter ces difficultés par une politique de collaboration avec d'autres institutions régionales ou nationales et en développant des axes de recherche susceptibles d'accueillir des travaux divers. Dans ces conditions, comme on pouvait s'y attendre, la définition de ces axes manque parfois de cohérence et de précision et elle pourrait être resserrée, mais il existe une la volonté de trouver l'unité dans la méthodologie et la conception du droit et cette volonté mérite tous les encouragements.

Centre de Recherche Critiques sur le Droit

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A	A+	A

Directeur de la section des unités
de recherche AERES
A l'attention de M. Pierre Glorieux
20 rue Vivienne, 75002 Paris

Saint Etienne le 19 avril 2010

Monsieur le Directeur,

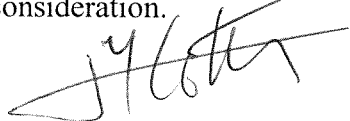
Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de l'UMR 5137 (Centre de Recherches Critiques sur le Droit -CERCRID-). Nous avons apprécié sa tonalité très positive qui souligne une activité de recherche de très grande qualité dans un contexte difficile, la forte originalité du laboratoire et le caractère prometteur du projet interdisciplinaire. La restructuration de l'unité incorporant des publicistes et historiens du droit de Saint Etienne (ex CERAPSE, EA 777) et des privatistes de Lyon II (ex CRDS) a été initiée dès le début du précédent contrat. La cohérence préservée, grâce à une conception partagée de la recherche en droit au sein de la nouvelle unité, a satisfait pleinement les deux tutelles universitaires et justifié la demande de poursuite d'association avec le CNRS. L'originalité de cette unité mixte avec le CNRS repose sur trois axes (institutions, production et interactions de normes, décisions et activités décisionnelles. Nous retrouvons donc dans ces thématiques, d'une part, « les sources du droit », d'autre part, « l'aide à la décision » des mots clefs de chantiers prioritaires de l'UJM et axes originaux s'inscrivant dans les priorités de l'Université Lyon 2 et de l'ISH -CNRS (institutions/ territoire/autorité /droits pour la production des territorialités).

Les préconisations portées dans le rapport concernant le risque de dispersion ainsi que les futurs recrutements de véritables enseignants chercheurs produisants, seront utilement considérés et nous remercions le comité d'évaluation et son président pour l'aspect constructif de leur rapport.

L'Université Jean Monnet Saint-Etienne se félicite donc de l'évaluation positive de cette unité mixte de recherche émanant de l'agrégation d'une UMR et 2 deux ex équipes d'accueil. La nouvelle gouvernance s'appuiera sur des statuts déposés au conseil scientifique de l'UJM Saint-Etienne et cette dernière accorde toute sa confiance à l'équipe de direction renouvelée et représentant les 3 axes de l'unité. Nous serons particulièrement vigilants pour poursuivre un soutien fort en moyens logistiques et humains à cette unité qui est par ailleurs bien soutenue par la région Rhône-Alpes et qui assure une activité remarquée et remarquable dans le domaine de la valorisation.

Je vous invite à trouver, ci-dessous, la réponse de l'unité CERCRID.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre sincère considération.



Jean Yves COTTIN

Vice Président du Conseil scientifique
De l'université Jean Monnet-Saint-Etienne

CENTRE DE RECHERCHES CRITIQUES SUR LE DROIT (UMR 51 37)

Réponse au rapport d'évaluation du Comité d'experts de l'AERES

Nous nous réjouissons que, pour l'essentiel, l'évaluation souligne les qualités quantitatives et qualitatives des recherches menées au sein du CERCRID, l'opportunité des transformations en cours et la manière dont la restructuration du Centre a été menée. La recommandation selon laquelle il convient de donner autant d'importance dans les recrutements d'enseignants-chercheurs à la qualité des chercheurs qu'à leur qualité pédagogique, nous conduira à porter une attention encore plus soutenue, dans les futurs recrutements, aux qualités des recherches menées par les candidats et à leur adéquation aux axes du CERCRID, dans la mesure où les procédures de recrutement nous le permettent.

Concernant les risques évoqués de dispersion, nous souhaitons souligner que les trois axes de recherche (institutions, production et interactions de normes, décisions et activités décisionnelles) n'ont pas été conçus selon des critères disciplinaires. Au contraire, chaque axe permet d'accueillir des chercheurs issus des trois anciens centres avec l'objectif de poursuivre des recherches communes. C'est ainsi que l'axe institution a été conçu. Cependant sa nouveauté exigera un effort soutenu pour préciser une problématique de recherche commune. Des réunions de travail ont déjà eu lieu en ce sens. Enfin, comme le souligne le rapport, une conception partagée de la recherche continuera à assurer l'unité et la cohérence des travaux du CERCRID : de ce point de vue, la restructuration en cours s'inscrit complètement dans la tradition du centre, qui a toujours trouvé son unité moins dans les thèmes explorés, que dans la manière de les traiter.

Pascal ANCEL
Saint-Etienne, le 15 avril 2010

